

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENs**

Convocation
du 10/10/2025

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 11

Absents : ----- 02
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 11

VOTE
Pour : ----- 11
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

Santé

**Délibération
N°2025-37**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **20 OCT. 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **20 OCT. 2025**

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : **20 OCT. 2025**

Gil THOMAS, Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENs

SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENs dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEL Christophe / CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry /THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

OBJET : Approbation de la participation financière de la commune de Cervens au fonctionnement de l'antenne du centre de santé de Bons-en-Chablais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5221-1 et L5221-2 relatifs aux ententes intercommunales ;

Vu la convention d'entente intercommunale conclue entre la commune de Cervens et la commune de Bons-en-Chablais, portant sur l'ouverture d'une antenne du centre de santé de Bons-en-Chablais sur le territoire de la commune de Cervens approuvée par délibération n°2025-33 du 8 juillet 2025 par la commune de Cervens et par délibération n°D2025-092201 du 22 septembre par la commune de Bons-en-Chablais ;

Vu la réunion de la conférence de l'entente intercommunale du 23 septembre 2025, tenue notamment en vue de définir les modalités financières de participation des communes concernées ;

Considérant que la commune de Cervens bénéficiera de consultations médicales à raison de quatre heures de consultation hebdomadaire dans le cadre de cette antenne ;

Considérant que la clé de répartition financière proposée en conférence de l'Entente, au vu des différents coût induits, s'élève à **9,26 € par consultation** réalisée sur le territoire de la commune de Cervens ;

Considérant que ladite clé pourra être révisée en cas d'évolution du volume horaire de consultations hebdomadaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la participation financière de la commune de Cervens au fonctionnement de l'antenne du centre de santé de Bons-en-Chablais, selon les modalités définies par la conférence de l'entente intercommunale, soit 9,26 € par consultation pour 4 heures de consultation hebdomadaire ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 074-217400530-20251014-D2025_37-DE

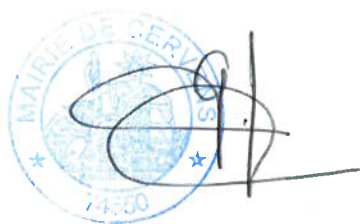
S²LO

- ⇒ **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette participation et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- ⇒ **Précise** que la clé financière pourra être révisée en cas de modification du nombre d'heures de consultation hebdomadaire sur proposition de la Conférence de l'Entente et validation des Conseils Municipaux des communes membres.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Michèle CALLENDRIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Michèle Calendrier".